Corrigé – Brevet 2016 – Histoire-Géographie-EMC – Pondichéry

Repères de l'histoire de France, la guerre des tranchées et une affiche nazie, Repères mondiaux, l'Union européenne, la puissance française et l'organisation du territoire, Symboles, droit de vote, JDC et Charte de la laïcité à l'école

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Première partie : Histoire – Repères de l'histoire de France, la guerre des tranchées et une affiche nazie *(13 pts)*

I – Questions (8 points)

1. Tableau complété :

Dates ou périodes	Repères historiques
1661 – 1715	Règne personnel de Louis XIV
1852 – 1870	**Le Second Empire** (règne de Napoléon III)
1870 – 1940	La Troisième République
1958	Fondation de la **Cinquième République (Ve République)**

Louis XIV gouverne seul à partir de la mort de Mazarin en 1661, jusqu'à sa mort en 1715. La Troisième République est proclamée le 4 septembre 1870, après la défaite de Sedan, et disparaît en juillet 1940, quand les pleins pouvoirs sont votés au maréchal Pétain. La Ve République est fondée en 1958 par le général de Gaulle (Constitution adoptée par référendum le 28 septembre 1958).

2. L'année 1492 correspond à la **découverte de l'Amérique** par **Christophe Colomb**. Navigateur génois au service des souverains espagnols, il cherche à atteindre les Indes en naviguant vers l'ouest et aborde une île des Antilles (Bahamas) le 12 octobre 1492.

3. On peut citer la **découverte de la pénicilline** par Alexander Fleming en 1928 : ce premier antibiotique, produit en grande quantité à partir de la Seconde Guerre mondiale, permet de soigner les infections bactériennes qui tuaient auparavant des millions de personnes. D'autres exemples sont acceptés : le développement des vaccins (comme le BCG contre la tuberculose), la radiographie, la chirurgie réparatrice des « gueules cassées » après 1918, les greffes d'organes.

> 💡 **Astuce.** Une question notée sur 1 point attend une réponse courte mais précise : un exemple, une date ou un nom, et une phrase d'explication. Inutile d'en écrire plus.

4. Développement construit

Plan : 1) Des soldats enterrés dans des conditions de vie terribles ; 2) des combats d'une violence inédite (Verdun, la Somme) ; 3) un bilan humain massif.

En 1914, la Première Guerre mondiale oppose la Triple Entente (France, Royaume-Uni, Russie) aux Empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie). Après l'échec de la guerre de mouvement et la bataille de la Marne en septembre 1914, le front se stabilise : les soldats s'enterrent dans des tranchées qui s'étendent de la mer du Nord à la Suisse. En quoi cette guerre des tranchées illustre-t-elle la violence de masse ?

D'abord, des millions de soldats vivent pendant des années dans des conditions effroyables. Dans les tranchées, les « poilus » souffrent de la boue, du froid, de la faim, des rats et des poux. Ils vivent au milieu des cadavres et

sous la menace permanente des bombardements, ce qui provoque de graves traumatismes psychologiques.

Ensuite, les combats atteignent une violence jamais connue auparavant. Les armes industrielles (obus d'artillerie, mitrailleuses, lance-flammes, gaz asphyxiants utilisés pour la première fois par les Allemands à Ypres en 1915) tuent en masse. Les offensives pour percer le front sont des massacres : à Verdun, de février à décembre 1916, plus de 300 000 soldats français et allemands meurent ; la bataille de la Somme, la même année, fait plus d'un million de victimes (tués, blessés et disparus).

Enfin, le bilan humain est immense : environ 10 millions de soldats sont tués pendant la guerre, dont près de 1,4 million de Français. Des centaines de milliers d'hommes reviennent mutilés, comme les « gueules cassées » défigurées par les éclats d'obus.

Ainsi, la guerre des tranchées est une violence de masse, car elle touche des millions de soldats, dans des conditions inhumaines et avec des armes capables de tuer à une échelle industrielle. Cette brutalisation marque durablement les sociétés européennes après 1918.

> ⚠ **Piège.** Le sujet porte sur la guerre des tranchées, pas sur toute la guerre : ne te lance pas dans les génocides ou les civils. Centre ton texte sur les soldats, leurs conditions de vie et les grandes batailles, avec au moins deux dates et deux chiffres.

II – Travail sur document (5 points)

1. Dans la case, on écrit : **Adolf Hitler, le Führer** (le « guide »), chef du parti nazi et dirigeant de l'Allemagne depuis 1933.

2. L'affiche est en noir et blanc. Au premier plan, en bas à gauche, on voit un jeune garçon blond, vêtu de l'uniforme des Jeunesses hitlériennes, qui regarde vers le haut d'un air fier et déterminé. À l'arrière-plan, le visage d'Adolf Hitler occupe presque toute l'affiche : il est immense et semble veiller sur l'enfant. En haut, un slogan en gros caractères gothiques dit « Jugend dient dem Führer » (« La jeunesse sert le Führer ») ; en bas, un second slogan dit « Alle Zehnjährigen in die HJ » (« Engagez-vous dans les jeunesses hitlériennes »).

3. Cette affiche a pour objectif d'**inciter tous les enfants de dix ans à entrer dans les Jeunesses hitlériennes** (HJ, Hitlerjugend), l'organisation de jeunesse du parti nazi. Elle veut montrer que la jeunesse doit obéir au Führer et se mettre à son service : le régime cherche à former dès l'enfance des Allemands fidèles au nazisme.

4. Ce type de document est une **affiche de propagande** : un document diffusé par le régime pour influencer l'opinion et imposer ses idées.

5. L'affiche met en évidence deux caractéristiques du régime totalitaire :

- **le culte du chef** : le visage d'Hitler domine l'affiche, il est présenté comme un guide tout-puissant que la jeunesse doit servir ;
- **l'embrigadement de la jeunesse** : le régime veut contrôler les enfants dès dix ans dans une organisation unique, les Jeunesses hitlériennes, pour les endoctriner.

On peut aussi citer l'usage massif de la **propagande** pour contrôler les esprits.

Deuxième partie : Géographie – Repères mondiaux, l'Union européenne, la puissance française et l'organisation du territoire *(13 pts)*

I – Questions (6 points)

1. Repères. Sur la carte, on place avec les figurés de la légende :

- **deux grandes métropoles mondiales** (cercle fin autour du point correspondant), par exemple **Tokyo** (Japon) et **New York** (États-Unis) ; Shanghai, Delhi, Mumbai, Mexico ou São Paulo conviennent aussi ;
- **une mégalopole** (ovale épais), par exemple la **mégalopole du Nord-Est des États-Unis** (de Boston à Washington, autour de New York) ; on peut aussi entourer la mégalopole européenne (de Londres à Milan) ou la mégalopole japonaise (de Tokyo à Osaka) ;
- **un des États les plus peuplés** (hachures sur tout le territoire), par exemple la **Chine** ou l'**Inde** (plus de 1,3 milliard d'habitants chacune) ; les États-Unis, l'Indonésie ou le Brésil conviennent aussi.

Chaque élément localisé doit être nommé sur la carte.

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas métropole et mégalopole : une métropole est une seule grande ville (un cercle autour d'un point), une mégalopole est un chapelet de grandes villes reliées entre elles (un ovale qui englobe plusieurs points).

2. Les États membres de l'Union européenne présentent de fortes **inégalités de richesse** : le PIB par habitant du Luxembourg est plusieurs fois supérieur à celui de la Bulgarie ou de la Roumanie. Plus largement, on oppose un cœur riche et dynamique (la dorsale européenne, de Londres à Milan) à des périphéries moins développées, notamment à l'est et au sud de l'Union.

3. La France dispose d'un **siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU**, avec un droit de veto, ce qui lui donne un poids diplomatique important. D'autres aspects sont acceptés : la possession de l'arme nucléaire, la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde grâce à ses territoires ultramarins, le rayonnement de la langue française (francophonie), le premier rang mondial pour le nombre de touristes étrangers.

II – Travail sur document (7 points)

1. D'après le texte, la principale agglomération française est **l'agglomération parisienne** : le texte évoque « la centralisation autour de l'agglomération parisienne ».

2. Tableau complété :

Deux espaces dynamiques	**Deux espaces marginalisés**
• **le littoral** (« un espace attractif »)	• **les îles, particulièrement les territoires ultramarins**
• **les régions frontalières** (dynamisées par l'intégration européenne)	• **certains espaces ruraux**, en particulier **les espaces de moyenne montagne**

On accepte aussi les métropoles régionales parmi les espaces dynamiques, et les territoires enclavés parmi les espaces marginalisés.

3. Le texte explique que certains territoires sont enclavés « du fait de la mauvaise desserte en transports qui réduit l'accessibilité » : **ils sont mal reliés au reste du territoire**. L'insularité (l'éloignement des îles et des territoires ultramarins) est une autre raison.

4. a. Légende complétée :

- **1. Des métropoles qui organisent le territoire** : grand cercle (Paris) → **Métropole mondiale** ; petit cercle → **Métropoles régionales**.
- **2. Des périphéries intégrées et dynamiques** : hachures obliques → espaces sous influence directe de la métropole parisienne (déjà indiqué) ; gris clair (façades atlantique et méditerranéenne) → **Littoraux attractifs** ; gris foncé (du Nord à l'Alsace et à la région lyonnaise) → **Régions frontalières intégrées à l'U.E.**

- **3. Des périphéries à l'écart** : rayures verticales (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte) → **Territoires ultramarins** ; pointillés (centre du pays, Massif central, Corse) → **Espaces ruraux isolés**.

4. b. Titre possible : **« L'organisation du territoire français : des métropoles, des périphéries dynamiques et des périphéries à l'écart »**.

Troisième partie : Enseignement moral et civique – Symboles, droit de vote, JDC et Charte de la laïcité à l'école *(10 pts)*

I – Questions (5 points)

1. Deux symboles de la République française : **le drapeau tricolore** (bleu, blanc, rouge) et **La Marseillaise**, l'hymne national. On peut aussi citer la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », Marianne ou la fête nationale du 14 juillet.

2. Pour être électeur en France, il faut notamment :

- **être de nationalité française** (les citoyens de l'Union européenne qui résident en France peuvent toutefois voter aux élections municipales et européennes) ;
- **avoir 18 ans révolus**.

Il faut aussi jouir de ses droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

3. La **Journée défense et citoyenneté (JDC)** est une journée **obligatoire** pour tous les jeunes Français, filles et garçons, entre 16 et 25 ans, après leur recensement à 16 ans. Elle a remplacé le service militaire, suspendu en 1997. Les jeunes y sont informés sur la défense nationale, les droits et les devoirs du citoyen et les possibilités d'engagement ; ils passent aussi un test de lecture. Le certificat de participation est exigé jusqu'à 25 ans pour s'inscrire aux examens et concours publics (comme le baccalauréat ou le permis de conduire).

II – Travail sur document (5 points)

1. La Charte de la laïcité à l'école (2013) s'adresse à **toute la communauté éducative** : les **élèves**, mais aussi les **personnels** de l'école (enseignants, personnels de direction et de vie scolaire) et les **parents**. L'article 5 précise qu'elle concerne « les établissements scolaires ».

2. Le mot qui définit le mieux les relations entre l'État et les religions dans l'article 2 est **« séparation »** (« la séparation des religions et de l'État »).

3. On souligne dans l'article 4 les mots **« la liberté »**, **« l'égalité »** et **« la fraternité »** : ce sont les trois valeurs de la devise républicaine.

4. L'article 5 indique que « la République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes ». Par exemple, la **loi du 15 mars 2004** interdit aux élèves des écoles, collèges et lycées publics de porter des signes ou des tenues par lesquels ils manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. De même, les enseignants doivent respecter une stricte neutralité : ils ne doivent pas montrer leurs convictions religieuses ou politiques en classe. Ainsi, chaque élève est accueilli de la même façon, quelles que soient ses croyances.

5. La charte est affichée dans les écoles pour **que tous, élèves, parents et personnels, connaissent les règles de la laïcité et les valeurs de la République**. Cet affichage rappelle que l'école est un lieu neutre où chacun est libre de croire ou de ne pas croire, et il aide à vivre ensemble dans le respect des convictions de chacun.

> 💡 **Astuce.** En EMC, cite si possible un texte de loi avec sa date (loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, loi de 2004 sur les signes religieux à l'école) : c'est ce qui distingue une réponse précise d'une réponse vague.

Conseils pour le jour J

Ce sujet est noté sur 40 points, dont 4 pour la maîtrise de la langue : soigne l'orthographe et rédige des phrases complètes, même pour les questions courtes. Le développement construit sur la guerre des tranchées vaut 4 points à lui seul : garde-lui au moins 25 minutes et prépare un petit plan au brouillon avec des dates (1914, Verdun 1916, la Somme 1916) et des chiffres.

Pour l'affiche, distingue bien les questions : « décrire » (ce que l'on voit : personnages, slogans, composition), « expliquer l'objectif » (pourquoi elle a été faite), puis « caractéristiques du totalitarisme » (culte du chef, embrigadement). Sur le croquis de géographie, ne remplis la légende qu'après avoir regardé où se trouve chaque figuré sur la carte : le gris foncé suit les frontières, le gris clair les côtes.

En EMC, les questions de cours sont rapides : réponds directement, puis appuie-toi sur le texte de la Charte en citant ses mots entre guillemets.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).